



Nomination d'un représentant d'une indivision

Par **serena**, le **17/11/2008** à **21:46**

Pour la vente d'un titre , nous avons besoin d'un représentant de l'indivision auprès de l'INPI, mais un des indivisaire (minoritaire de surcroit) s'oppose au choix de la personne proposée. Peut-on passer outre si les autres héritiers sont majoritaires?

Merci de votre réponse

Cordialement

Serena